



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 16 mars 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-03-16_2271
Convention d'objectifs et de moyens avec
l'association AFAD Ile de France dans le cadre du
financement du service d'aide à domicile des
personnes âgées et handicapées du territoire
essonnien de l'EPT12 - Année 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars à 18h00 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 10 mars 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	LINEK	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	LESSLINGUE	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	DECROUY	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	-		
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	JANODET	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	KABBOURI	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	KABBOURI	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	BENETEAU	P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	SAUERBACH	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	CONAN	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Cheilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	DAUMIN	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	LAURENT	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	-		
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	DEXAVARY	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté ⁽¹⁾	DEFREMONTE	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	VALA	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Cheilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	VIELHESCAZE	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent ⁽¹⁾		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	MARCHAND	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	GAUDIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Représenté	MARCILLAUD	P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	SAC	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	PANETTA	P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	-		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	LALLIER	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	GRILLON	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	TORDJMAN	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	CONAN	P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	-		
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	PIROLLI	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	-		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée (1)	DUPART	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	BELL-LLOCH	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	AGGOUNE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	BEUCHER	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	DEXAVARY	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté	GRILLON	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	BOUYSSOU	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	LAFON	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	SAC	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	PECQUEUX	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	PANETTA	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	YAVUZ	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	LEPRETRE	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	LEPRETRE	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	ID ELOUALI	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	BEUCHER	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	DECROUY	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	GROUSSEAU	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	YAVUZ	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	DORRA	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Représenté	GAUDIN	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	SAUERBACH	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Présent		P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	LESSLINGUE	P

(1) A partir de la délibération n° 2021-03-16_2270

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2258 à 2269	45	48	93
2270 à 2283	47	50	97

Exposé des motifs

Depuis 2016, avec la création de l'EPT12, la subvention versée à l'association d'aide à domicile AFAD a été reconduite. Cette subvention rentre dans le cadre de l'action sociale, en faveur des personnes âgées et handicapées, que l'EPT12 favorise étant aussi le gestionnaire du Centre Local d'Information et de coordination gérontologique Les Portes de l'Essonne. L'intérêt territorial de la compétence action sociale a été approuvée lors du Conseil Territorial du 7 décembre 2017.

L'objet de la présente convention d'objectifs et de moyens est de définir les modalités de partenariat, de fonctionnement et de participation financière qui lient l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et l'association AFAD Ile de France.

Afin de faciliter les relations partenariales, une convention sur l'année 2021 est proposée à la signature.

Les subventions accordées par le Conseil Territorial le 15 décembre 2020 pour l'année 2021 est fixée à 306 000 €.

L'association s'engage à :

- Faciliter l'embauche des personnes habitant le territoire de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour éviter les ruptures de prise en charge pour les personnes les plus démunies.
- Diversifier l'offre de services pour les personnes âgées.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération du Conseil territorial n°2020-07-15-1863 portant élection du Président de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre ;

Vu la délibération du Conseil territorial n°2020-07-15-1865 portant élection des vice-présidents et conseillers délégués de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre ;

Vu l'arrêté n° A2020-523 en date du 24 août 2020 portant délégation de fonction et de signature du président à Madame Cécilia VALA, 9ème vice-présidente à la Santé ;

Vu la délibération n°2020-12-15_2143 en date du 15 décembre 2020 portant sur le versement d'avances aux associations avant le vote du budget 2021 ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant :

- Que le Conseil Territorial du 7 novembre 2017 a approuvé l'intérêt territorial de la compétence action sociale.
- Que l'association AFAD continue le déploiement de ses missions pour le bien-être des personnes âgées du territoire essonnien de l'EPT12
- Qu'elle a respecté les termes de la convention d'objectifs et de moyens établis lors du dernier CPOM,
- Qu'elle mettra en œuvre les moyens nécessaires pour éviter les ruptures de prise en charge pour les personnes âgées les plus démunies.

Entendu le rapport de Mme Cécilia Vala,

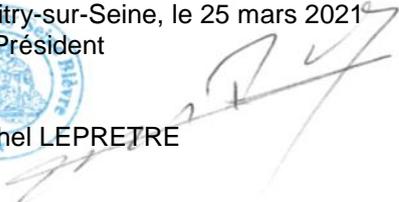
Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens, avec l'association AFAD Ile de France, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, annexé à la présente.
2. Autorise le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 306 000€ pour l'année 2021.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 97

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 29 mars 2021
ayant été publiée le 26 mars 2021

A Vitry-sur-Seine, le 25 mars 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

**Convention d'objectifs et de moyens entre
l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
et l'association AFAD Ile de France
dans le cadre du financement du service d'aide à domicile des personnes
âgées/handicapées du territoire couvert par le Clic Les Portes de l'Essonne.
Année 2021**

Entre les soussignés :

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre représenté par son président, Monsieur Michel LEPRETRE sise au 2 avenue Youri Gagarine 94400 Vitry sur Seine, nommé ci-dessous Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, dument habilité par le Conseil Territorial.

Et

L'AFAD Ile de France, Association Familiale d'Aide à Domicile de la région Ile de France, représentée par Madame Thérèse HOUGUENAGUE, sise au 135 rue du Mont Cenis, 75018, nommée ci-dessous, AFAD Ile de France.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit,

PRÉAMBULE :

Pour donner suite à la création de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre en janvier 2016, la subvention reçue par l'association AFAD a été reconduite, par décision du Conseil Territorial. Cette subvention rentre dans le cadre de l'action sociale en faveur des personnes âgées que l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre favorise, étant aussi gestionnaire du Centre Local d'Information et de Coordination Les Portes de l'Essonne.

Le Conseil Territorial délibère et approuve l'intérêt territorial de la compétence action sociale le 7 novembre 2017.

Les équipes du CLIC travaillent en étroite collaboration avec les services d'aide et de soins à domicile installés sur les villes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge, dont l'un des partenaires privilégiés est l'AFAD Ile de France.

Afin d'assurer l'accompagnement des retraités et personnes handicapées, cette association a été sollicitée car elle s'appuie sur un certain nombre de valeurs :

- Chaque professionnel doit avoir une attitude qui privilégie l'écoute authentique des besoins pour proposer des réponses les mieux adaptées, en fonction des moyens disponibles,
- Le respect des modes de vie et des convictions des personnes concernées,
- La mise en place d'un climat de confiance fondé sur la discrétion,
- La relation professionnelle caractérisée par l'esprit d'accompagnement et de soutien,
- Et enfin, le respect de la législation gérant les associations sanitaires et médico-sociales, notamment la loi du 2 janvier 2002.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention d'objectifs et de moyens est de définir les modalités de partenariat, de fonctionnement et de participation financière qui lient l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre et l'AFAD.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA PRESTATION

L'AFAD est une association de soutien à domicile implantée sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre avec l'objectif d'offrir des services de qualité dans le domaine de l'aide à domicile à la population des personnes âgées et handicapées.

Ce partenariat permet :

- D'assurer la même qualité de services sur les villes du territoire couvertes par le Clic Les Portes de l'Essonne (Athis-Mons, Juvisy sur Orge, Paray-Vieille-Poste, Morangis et Savigny-sur-Orge)
- D'apporter une réponse adaptée aux besoins des retraités,
- De mettre en œuvre une méthode de travail, en coordination, pour le bien-être des personnes accompagnées,
- D'animer un lieu d'accueil sur chaque ville avec l'objectif d'accueillir les personnes âgées, leurs familles et les aides à domicile.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT.

L'AFAD s'engage à gérer son service avec une équipe d'encadrement présentant les compétences sociales, administratives et gestionnaires requises par la législation en vigueur.

Elle interviendra en tenant compte des besoins exprimés par les retraités et handicapés.

La demande peut parvenir directement à l'association ou émaner des organismes sociaux de la coordination gérontologique avec lesquels elle a établi un mode d'intervention.

L'objectif est d'offrir un service de qualité par le biais :

- De l'étude de besoins de la personne à aider,
- D'un plan d'aide personnalisé concerté avec la personne âgée, son entourage et les autres intervenants au domicile,
- D'un suivi social de la personne aidée et de son entourage,
- Du recrutement et du suivi du personnel.

Les pratiques médico-sociales sont établies et convenues avec le CLIC, dont les services Séniors des communes qui en font partie. Ce partenariat pourra s'exercer également par une rencontre annuelle avec un représentant des élus aux personnes âgées des villes.

L'AFAD ayant le souci de gérer au mieux les intérêts de chacun, et de la personne âgée en priorité, veillera à bien orienter le bénéficiaire en fonction de ses ressources et de ses besoins vers le service prestataire ou mandataire qu'elle gère. Elle travaillera pour les plans d'aide avec l'association de soins à domicile avec laquelle elle a créé un SPASAT.

En tant que co-financeur, l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre est destinataire du rapport d'activités et du rapport financier annuel de l'AFAD. Le rapport annuel doit valoriser les données qualitatives issues des enquêtes de satisfaction effectuées auprès des bénéficiaires et être complété des données sociales afférentes à l'affectation prioritaire des postes aux résidents du territoire.

Dans la mesure du possible, l'AFAD donnera priorité aux habitants essonniens de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre pour le recrutement des emplois de proximité. Par ailleurs, elle tiendra compte de l'information faite d'élargir l'offre de service afin de tenir compte des besoins grandissants de la population âgée.

Elle mettra en œuvre les moyens nécessaires pour éviter les ruptures de prise en charge pour les personnes âgées les plus démunies. Pour se faire elle s'engage à :

- Supprimer les frais de gestion aux personnes qui sont sur les 3 derniers échelons CNAV (de 70% à 90% de participation CNAV) ;
- Calculer un dégrèvement du reste à charge pour les bénéficiaires de l'APA résidant sur l'intercommunalité qui ont une participation inférieure à 5 euros.

Dans son rapport d'activités, l'AFAD devra signaler les personnes bénéficiant des avantages spécifiques signalés dans cet article, ainsi que le montant des sommes dédiées à ces avantages.

ARTICLE 4 : LES MOYENS

Le budget de l'AFAD est alimenté par :

- Les contributions des caisses de retraite, du Conseil Départemental où d'autres organismes assimilés,
- Les participations des bénéficiaires,
- La subvention de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Et les autres financements spécifiques.

L'AFAD établira un budget prévisionnel qu'elle présentera à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre au mois d'octobre avec la demande de subvention annuelle.

Le montant de la subvention annuelle sera accordé par le Conseil Territorial.

Le compte de résultat de l'année n-1 sera fourni fin mai à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, après validation par le Commissaire aux Comptes et approbation du Conseil d'Administration de l'AFAD.

L'AFAD s'engage à communiquer dans les délais fixés par l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre le détail de la ventilation des frais de siège sur le secteur personnes âgées - personnes handicapées.

Au vu des nouvelles missions de l'AFAD, en tant que service Pivot pour le Conseil départemental, le budget de l'année 2021 devra spécifier les avantages financiers reçus par l'association.

ARTICLE 5 : DURÉE DU CONTRAT D'OBJECTIFS.

La présente convention d'objectifs et de moyens est établie pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : AUTRES ENGAGEMENTS.

L'association informe dans un délai de trois mois l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

ARTICLE 7 : LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal administratif de Versailles.

Fait à Athis-Mons, en 3 exemplaires, le

5/02/21

Pour l'AFAD Ile de France
Thérèse HOUGUENAGUE
La Présidente

Pour l'Etablissement Public Territorial
Grand Orly Seine Bièvre
Pour le Président
Et par délégation



Cécilia VALA
Vice-présidente en charge de la santé